



Varsovie, le 18.08.2014

**Un pas en arrière dans le domaine des droits de l'homme : le Kazakhstan a refusé d'adoucir les conditions d'incarcération des prisonniers politiques Vladimir Kozlov et Roza Tuletayeva.**

On a refusé à Vladimir Kozlov d'adoucir ses conditions d'incarcération du fait des soi-disant blâmes qu'il aurait reçus en prison. La demande de libération anticipée et conditionnelle de Roza Tuletayeva a été rejetée. Le tribunal a considéré que par son comportement « elle n'avait pas montré la volonté de corriger sa conduite, bien que le tribunal précédent ait exprimé une opinion positive sur la condamnée. Les autorités kazakhes ignorent les attentes de la société civile et les appels des organisations pour les droits de l'homme, elles n'honorent pas non plus les garanties données à l'UE, aux Etats-Unis et à l'OSCE.

**ON A REFUSE A VLADIMIR KOZLOV D'ADOUICIR LES CONDITIONS D'INCARCERATION**

Le **12.08.2014**, l'administration pénitentiaire de la prison où est détenu Vladimir Kozlov a rejeté sa demande d'adoucir ses conditions d'incarcération. Depuis le 20.03.2014, Kozlov se trouve dans le district d'Almaty, dans un établissement pénitentiaire de régime prétendu ordinaire ЛА-155/14, où il purge une partie de sa peine (sa peine totale est de 7,5 ans). S'il obtenait l'accord de purger sa peine dans les conditions moins dures, il pourrait par la suite solliciter son transfert vers une colonie pénitentiaire (conformément à l'article 73 du Code Pénal Exécutif de la République du Kazakhstan). **Par son refus, l'administration de la prison a empêché de transférer Vladimir Kozlov vers un établissement où existent des conditions carcérales moins pénibles.**

La décision concernant l'adoucissement des conditions d'incarcération est prise par un comité spécial qui évalue la conduite d'un prisonnier. Le refus opposé à Vladimir Kozlov sur ce point est basé sur les 4 soi-disant blâmes qu'il aurait reçus. **En réalité, le prisonnier lui-même ne savait rien à propos de ces blâmes.** Le défenseur des droits de l'homme Yevgeniy Zhovits considère les actions de l'administration pénitentiaire comme non-conformes à la loi du fait que le condamné doit être informé d'un blâme et qu'il a le droit d'exercer un recours approprié.

L'épouse du prisonnier politique, Aliya Turusbekova estime que **les blâmes ont été faussement imputés à Vladimir Kozlov comme prétexte pour lui refuser l'adoucissement de ses conditions d'incarcération.** Selon Yevgeniy Zhovits de tels procédés sont classiques dans le système pénitentiaire kazakh: *Malheureusement, moi aussi, j'ai rencontré de nombreuses situations où l'administration pénitentiaire avait recours à des blâmes pour refuser à un prisonnier le droit à l'assouplissement de ses conditions d'incarcération. Parfois, ce procédé était utilisé à des fins de corruption, parfois pour pénaliser ainsi 'un prisonnier gênant'. De ce fait, personnellement, je n'ai aucun doute que dans le cas de Vladimir Kozlov, les blâmes ont été infligés de façon préméditée »*<sup>1</sup>.

Le refus d'adoucir les conditions d'incarcération n'est pas un cas isolé de pressions exercées ces derniers temps par les autorités kazakhes sur Vladimir Kozlov et sa famille. En juillet et en août 2014, Aliya Turusbekova a signalé qu'**elle était surveillée par des individus inconnus, et que ses entretiens**

<sup>1</sup> <http://www.respublika-kaz.info/news/politics/37719/>

---

**téléphoniques étaient sous l'écoute**<sup>2</sup>. La femme du prisonnier politique soupçonne que derrière ces actions se tiennent les services spéciaux kazakhs.

De plus, le 11.05.2014 le Tribunal du District d'Almaty N°2 **a refusé de libérer l'appartement de Kozlov, qui est l'unique lieu d'habitation de son épouse et de son fils âgé d'un an à peine, confisqué en vertu d'un jugement du tribunal**. Le 3.07.2014, la Cour d'Appel a maintenu cette décision. Conformément au verdict du tribunal<sup>3</sup>, la propriété de Vladimir Kozlov est susceptible de confiscation. Cependant, l'article 161, partie 5, du Code Pénal Exécutif de la RK statue qu'à la confiscation ne sont pas soumis « la maison d'habitation, le logement ou leurs parties séparées si le condamné ou sa famille y résident en permanence »<sup>4</sup>. A présent, Aliya Turusbekova occupe l'appartement de Vladimir Kozlov, mais si les forces de l'ordre exécutent le verdict du tribunal et confisquent le logement, Aliya et son fils d'un an seront jetés à la rue.

Le 10.08.2014, Vladimir Kozlov a célébré une troisième fois son anniversaire dans le centre pénitentiaire.

### **ON A REFUSE A ROZA TULETAYEVA LE DROIT A LA CONDITIONNELLE LIBERATION ANTICIPEE**

Le **30.07.2014**, le Tribunal du District de Mangistausk a rejeté la demande de libération anticipée et conditionnelle de Rosa Tuletayeva, une militante de la grève de pétroliers de Zhanaozen. Depuis le 04.06.2012 elle purge sa peine de 5 ans pour avoir organisé des émeutes populaires à Zhanaozen. Pendant la procédure préliminaire les policiers qui l'interrogeaient, l'ont pendue par les cheveux, l'ont étranglée à l'aide d'un sac de plastique et lui ont introduit dans ses intestins une barre de métal, ils ont menacé également ses proches. Les déclarations de Tuletayeva concernant la pratique de la torture contre elle, ont été ignorées par le tribunal. Le 09.01.2014, elle a été transférée dans la colonie pénitentiaire ГМ 172/8, dans le district de Mangistausk, où les conditions sont moins dures.

Conformément à l'article 70 du Code Criminel de la RK, Roza Tuletayeva avait droit à la libération anticipée conditionnelle. **Le procureur et l'administration de la colonie pénitentiaire ont soutenu la demande de libération anticipée de la militante, malgré cela, le tribunal a refusé de la remettre en liberté**. Le bien-fondé du jugement est suivant : « *Comme l'a démontré le dossier, bien que Roza Tuletayeva ait purgé une partie de sa peine, elle n'a pas prouvé de façon convaincante, qu'elle était prête à se corriger. Pendant sa détention, Tuletayeva a reçu deux fois une récompense et elle a été punie deux fois, ce qui montre qu'elle n'a pas fait preuve de sa détermination absolue.* »<sup>5</sup>.

Le tribunal, qui dans sa décision précédente avait ordonné le transfert de Tuletayeva dans une colonie pénitentiaire, a statué le contraire dans son verdict du 09.01.2014: « *Après l'examen du comportement de la détenue Tuletyeva pendant la période de son emprisonnement, en prenant en compte l'expiration de sa condamnation et le fait que la prisonnière a déjà corrigé son comportement, compte tenu des récompenses qu'elle a reçues en prison, de l'opinion positive de l'administration pénitentiaire, ainsi que le fait qu'elle a purgé 1/3 de sa peine et qu'elle a des enfants en bas âge à sa charge, le tribunal a décidé que R. Tuletayeva peut être transférée vers une colonie pénitentiaire où elle continuera à purger sa peine.* ». **Les deux peines n'ont pas pu constituer le motif pour refuser la libération conditionnelle anticipée du fait que ces peines ont déjà perdu leur force en janvier 2014.**

---

<sup>2</sup> <https://www.facebook.com/aliya.alga/posts/731675056896302> ; <https://www.facebook.com/aliya.alga/posts/755721517824989>

<sup>3</sup> Le 08.10.2012, Vladimir Kozlov a été condamné à une peine de 7,5 ans de prison et à une confiscation de ses biens pour avoir fomenté des troubles sociaux, incité au renversement du régime constitutionnel, créé et dirigé une organisation criminelle.

<sup>4</sup> Un recensement complet des biens qui ne sont pas susceptibles de confiscation en vertu d'un jugement, est accessible dans l'annexe du Code de Procédure Pénale de la République du Kazakhstan. - [http://online.zakon.kz/Document/?doc\\_id=1008443&sublink=1](http://online.zakon.kz/Document/?doc_id=1008443&sublink=1)

<sup>5</sup> Traduction du kazakh vers le russe.

---

Le défenseur des droits de l'homme Yevgeniy Zhovits a qualifié d'absurde<sup>6</sup> le fait que le tribunal a refusé la libération anticipée, sans prendre en compte l'opinion du procureur ni celle de l'administration de la prison. La fille de Roza Tuletayeva, Aliya, précisé que l'audience devant le tribunal n'avait duré que 2 minutes, et de ce fait sa mère a été privée de la possibilité de prendre la parole : « *Le juge a prononcé le jugement d'emblée, sur place, sans se retirer dans une salle voisine pour délibérer* ».

La présidente du Comité pour la Démocratie, les Droits de l'Homme et les Questions Humanitaires de l'Assemblée Parlementaire auprès de l'OSCE, Isabel Santos, a déclaré : « *Je regrette que le tribunal ait pris la décision de laisser Roza en prison, ce qui est certainement une conséquence de son activité dans la lutte pour les droits des pétroliers. Cette décision a été pour moi une véritable surprise, sachant que lors de mes rencontres avec les représentants officiels du Kazakhstan, ils ont suggéré que Rosa serait libérée dans un futur très proche* »<sup>7</sup>. Le 11.06.2014, pendant sa visite officielle au Kazakhstan, Isabel Santos a rencontré Vladimir Kozlov, elle n'a pas cependant réussi à voir Roza Tuletayeva du fait que les autorités kazakhes ne sont pas parvenues à examiner en temps utile sa demande.

## **LE KAZAKHSTAN VIOLENT LES GARANTIES APPORTEES PUBLIQUEMENT VIS-A-VIS DE LA SOCIETE INTERNATIONALE**

Le Parlement Européen appelle à libérer Roza Tuletayeva et Vladimir Kozlov, condamnés sur la base de vagues accusations qui peuvent être interprétées comme des motivations politiques<sup>8</sup>. Les organisations de la défense des droits de l'homme et les gouvernements des pays démocratiques ont qualifié Vladimir Kozlov de prisonnier politique et ils ont exhorté à maintes reprises les autorités kazakhes à revoir leur jugement<sup>9</sup>. C'est Amnesty International, Human Rights Watch, Front Line Defenders et le Conseil National des Barreaux en Pologne<sup>10</sup> qui ont lancé l'appel à la libération de Roza Tuletayeva.

Au début de 2014, les autorités kazakhes ont essayé de « sauver la face » dans les relations réciproques avec l'Occident, elles ont fait des concessions minimales et ont accepté le transfert de Vladimir Kozlov vers un pénitencier suivant son lieu d'habitation, et celui de Roza Tuletayeva vers une colonie pénitentiaire. ***Cependant, après avoir fait quelques pas en avant, elles ont vite reculé, ce qui a conduit à ignorer toutes les recommandations des organisations pour la défense des droits de l'homme et celles des partenaires occidentaux.***

Cet automne doit se dérouler la dernière série de pourparlers concernant un nouvel accord élargi sur le partenariat et la collaboration entre l'Union Européenne et le Kazakhstan. Les autorités kazakhes publient abondamment des déclarations concernant « l'intérêt stratégique croissant du Kazakhstan » qui est « le seul pays en Asie Centrale avec qui l'Union Européenne mène des négociations pour un accord de deuxième génération »<sup>11</sup>. Il convient de noter que l'accord concernant le partenariat et la collaboration implique que la partie signataire respecte les valeurs démocratiques communes avec les pays de l'UE et les droits de l'homme et qu'elle vise à renforcer les libertés politiques et économiques. ***Cependant, les déclarations des autorités kazakhes portant sur la marche vers la démocratisation du pays ne sont qu'une pure formalité, et les institutions démocratiques n'existent qu'officiellement.***

---

<sup>6</sup> <http://www.respublika-kaz.info/news/politics/37659/>

<sup>7</sup> <http://www.oscepa.org/news-a-media/press-releases/1901-osce-pa-human-rights-chair-regrets-tuletayeva-ruling-in-kazakhstan>

<sup>8</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0190&language=EN>

<sup>9</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0190&language=EN> ;

<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm> ; <http://www.hrw.org/news/2012/10/09/kazakhstan-opposition-leader-jailed> ;

<http://www.freedomhouse.org/article/kozlov-conviction-kazakhstan-miscarriage-justice> ;

[http://files.amnesty.org/air13/AmnestyInternational\\_AnnualReport2013\\_complete\\_en.pdf](http://files.amnesty.org/air13/AmnestyInternational_AnnualReport2013_complete_en.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.amnesty.org/en/news/kazakhstan-no-accountability-entrenched-torture-2013-07-11> ; <http://www.hrw.org/news/2013/06/27/uk-raise-rights-during-kazakhstan-visit> ;

<http://www.frontlinedefenders.org/node/22913> ; [http://adwokatura.pl/wp-content/uploads/2013/07/NRA\\_Report\\_on\\_Mission\\_in\\_Kazakhstan-amended\\_all.pdf](http://adwokatura.pl/wp-content/uploads/2013/07/NRA_Report_on_Mission_in_Kazakhstan-amended_all.pdf)

<sup>11</sup> [http://tengrinews.kz/kazakhstan\\_news/kazakhstan-i-es-soglasovali-soderjatelnuyu-chast-soglasheniya-o-partnerstve-258101/](http://tengrinews.kz/kazakhstan_news/kazakhstan-i-es-soglasovali-soderjatelnuyu-chast-soglasheniya-o-partnerstve-258101/) ;

<http://en.trend.az/regions/casia/kazakhstan/2291068.html>

---

En juillet 2013, le président Nazarbaïev a déclaré devant les journalistes européens qu'au Kazakhstan « il n'existe pas de persécutions politiques »<sup>12</sup>. **Toutefois, en pratique Nazarbaïev a monopolisé le pouvoir, a intimidé les citoyens qui avaient des opinions politiques différentes et a étouffé le pluralisme dans le pays.** Le Kazakhstan ne respecte pas les exigences de l'UE et de l'OSCE concernant l'inadmissibilité de représailles pour des raisons politiques<sup>13</sup>.

Outre Vladimir Kozlov et Roza Tuletayeva, sont des prisonniers politiques le militant social, Aron Atabek, l'homme politique et directeur d'entreprise, Moukhtar Dzhakisev, le défenseur des droits de l'homme, Vadim Kuramshin. Pour des raisons politiques sont également persécutés le pasteur évangélique, Bakhtzhan Kashkumbayev, le militant civil, Aleksandre Kharlamov, la défenseur des droits de l'homme, Zinaïda Mukhortova. L'interdiction d'activité du parti d'opposition « Alga ! » et la clôture de plusieurs médias indépendants ont porté un coup sévère au mouvement d'opposition au Kazakhstan qui s'est trouvé au bord de la disparition. Le nouveau code pénal qui vient d'être voté, restreint de façon significative la liberté d'expression et la liberté de réunion dans le pays. **La République du Kazakhstan rejoint ainsi le camp des pays non-démocratiques en Asie Centrale.**

**Le refus d'assouplissement des conditions carcérales pour Kozlov, le refus de libération conditionnelle anticipée pour Tuletayeva et le refus de retirer la saisie du logement qui est le lieu d'habitation unique de la famille Kozlov – toutes ces décisions ont été prises en infraction grave à la loi kazakhe. De ce fait, il y a toutes les raisons de supposer que les organes administratifs et judiciaires décisifs dans ces cas n'étaient pas autonomes et accomplissaient la volonté politique des autorités kazakhes. Vladimir Kozlov n'a pas été informé des soi-disant peines infligées contre lui. Le logement unique de la femme de Kozlov n'a pas été sauvegardé bien que la loi ne l'interdise pas directement. Roza Tuletayeva n'a pas eu de possibilité d'intervenir lors de son audience dans la cour, ce qui n'est pas non plus conforme à la loi<sup>14</sup>. Il n'est pas élucidé quelles règles de droit sont invoquées par le tribunal par rapport à sa décision sur l'affaire Roza Tuletayeva.**

**L'approfondissement de la collaboration économique entre l'UE et le Kazakhstan ne peut pas se dérouler sans l'avancement des exigences concernant l'évolution démocratique au Kazakhstan. Il est nécessaire que l'UE, l'OSCE, l'ONU réagissent fermement au non-respect par le Kazakhstan de ses engagements et de ses garanties dans le domaine des droits de l'homme, et que ces organisations mobilisent toutes les mesures de pression possibles pour faire libérer les prisonniers politiques et faire cesser les représailles contre les hommes politiques d'opposition, les militants et les journalistes.**

**Nous invitons à soutenir les demandes suivantes adressées aux autorités kazakhes :**

- Compte tenu des irrégularités procédurales constatées qui concernent les blâmes infligés à Vladimir Kozlov (en particulier le fait que le prisonnier n'en a pas été informé), présenter des éclaircissements concernant le bien-fondé du refus d'assouplissement des conditions d'incarcération de Vladimir Kozlov .
- Conformément à la procédure législative en vigueur, mettre en place un réexamen de la décision concernant le refus d'assouplissement des conditions d'incarcération donné à Vladimir Kozlov.
- Compte tenu du fait que, conformément à la législation kazakhe, la décision du tribunal concernant la libération conditionnelle anticipée devrait être supportée par des arguments et contenir la

---

<sup>12</sup> <http://www.urskweek.kz/2013/07/01/nazarbaev-otvetil-britanskomu-zhurnalistu-na-vopros-o-soblyudenii-prav-cheloveka-v-rk/>

<sup>13</sup> Conformément à une déclaration de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, signée à Monaco et Istanbul, sur le territoire couvert par l'OSCE, les prisonniers politiques ne devraient pas exister.

<sup>14</sup> La décision normative de la Cour Suprême de la République du Kazakhstan du 25 décembre 2007, N° 10 „Sur la conditionnelle libération anticipée et la commutation de peine”: „Le condamné a le droit d'accès au dossier judiciaire, de participer à son examen, de déposer des demandes et de faire des objections, de fournir des éclaircissements et des preuves”. - <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P07000010S>

---

justification détaillée des conclusions<sup>15</sup>, indiquer les normes en vertu desquelles on a refusé à Roza Tuletayeva la conditionnelle libération anticipée.

- Justifier les raisons pour lesquelles dans la décision du Tribunal Municipal d'Atyrau du 09.01.2014 et dans la décision du Tribunal du District de Mangistausk du 30.07.2014 figurent des conclusions contradictoires concernant la description de Roza Tuletayeva.
- Lancer un réexamen de la décision concernant le refus de conditionnelle libération anticipée donné à Roza Tuletayeva .
- Compte tenu du mauvais état de santé de Roza Tuletayeva, provoqué notamment par les tortures infligées contre elle par les forces de l'ordre, ainsi que des problèmes de santé de Vladimir Kozlov (insuffisance veineuse, maux de tête, polypes sur l'estomac, discopathie)<sup>16</sup>, assurer aux deux prisonniers une assistance médicale appropriée et des conditions d'incarcération conformes aux prescriptions médicales.

**Le caractère purement déclaratif visible dans la façon avec laquelle le Kazakhstan accomplit ses engagements dans le domaine des droits de l'homme ne peut être omis lors des débats de la prochaine 20-ème session du Groupe de Travail de la Revue Générale Périodique (Universal Periodic Review - UPR) des Droits de l'Homme auprès de l'ONU. Les autorités kazakhes ignorent les recommandations des pays de l'ONU dans le cadre d'UPR qui concernent en particulier<sup>17</sup>:**

- *prise d'actions dans le cadre du renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, application des procédures judiciaires en vigueur et solution au problème de corruption dans les tribunaux ;*
- *maintien des efforts pour supprimer la torture, améliorer les conditions de détention et assurer la défense de prisonniers ;*
- *maintien du renforcement du rôle suprême de la loi, notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impartialité de procès judiciaires pour mieux conformer la législation et la pratique aux normes du droit international ;*
- *engagement d'actions concrètes visant à assurer l'exercice par les tribunaux de leurs fonctions suivant les accords internationaux ratifiés ;*
- *poursuite du perfectionnement du système judiciaire en vue de garantir leurs droits aux personnes détenues ou placées dans des prisons.*

Il est possible de soutenir notre appel en écrivant aux adresses :

- Président Noursoultan Nazarbaïev – Administration Présidentielle, immeuble „Akorda”, Rive Gauche, Astana 010000, Kazakhstan, tél. +7 7172 72 05 16;
- Etablissement Public „Centre Pénitentiaire ЛА 155/14”: district d'Almaty, région d'Iliyskiy, commune de Zarechnyy 040805;
- Médiateur de la République du Kazakhstan, Askar Shakirov – 010000 Astana, Rive Gauche, Maison des Ministres, entrée N°15; e-mail: [ombudsman-kz@mail.ru](mailto:ombudsman-kz@mail.ru), fax: +7 7172 740548;
- Président du Comité de Services Pénitentiaires du Ministère de l'Intérieur de la RK, Baurzhan Berdalin – 010000 Astana, rue de B.Maylina 2, tél. +7 7172 72-30-26, +7 7172 72-30-37. Formulaire de contact: <http://kuis.kz/kz/otinishter>;
- Ministre de l'Intérieur de la RK, Kalmukhanbet Kasymov - 010000 Astana, avenue de Tauelsizdik 1, tél. +7 7172 72 24 93, +7 7172 71-51-89, e-mail: [oraz-n@mvd.kz](mailto:oraz-n@mvd.kz)
- Procureur Général de la RK, Askhat Daulbayev – 010000 Astana, Maison des Ministres, entrée N° 2, rue d'Orynborg 8, tél. +7 7172 71-26-20, +7 7172 71-28-68;

---

<sup>15</sup> <http://adilet.zan.kz/rus/docs/P07000010S>

<sup>16</sup> <http://rus.azattyq.org/content/interview-alia-turusbekova-o-vladimire-kozlove/25399490.html>

<sup>17</sup> <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/PAGES/KZSession7.aspx>

- 
- Ministre des Affaires Etrangères de la République du Kazakhstan, Yerlan Idrisov – 010000 Astana, Rive Gauche, rue de Kunayev 31, tél. +7 (7172) 72-05-18, +7 (7172) 72-05-16, e-mail: [midrk@mfa.kz](mailto:midrk@mfa.kz)

**Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez nous contacter :**

**Igor Savchenko - [igor.savchenko@odfoundation.eu](mailto:igor.savchenko@odfoundation.eu)**

**Zhanar Kassymbekova - [zhanar.kassymbekova@odfoundation.eu](mailto:zhanar.kassymbekova@odfoundation.eu)**

**Lyudmyla Kozlovska - [lyudmylakozylovska@odfoundation.eu](mailto:lyudmylakozylovska@odfoundation.eu)**

*Fondation Dialogue Ouvert*